

Questions au Feuilleton

4. a) Oui, les employés des Postes à l'aéroport de Mirabel doivent effectuer le transfert des sacs; cette opération consiste à sortir les sacs des chariots de l'avion d'arrivée et à les placer dans les chariots des autres vols nationaux en partance pour Toronto et/ou l'Ouest. b) Depuis que ce nouvel acheminement a commencé, les Postes n'ont pas eu à augmenter le nombre de leurs employés ni à payer d'heures supplémentaires aux employés de l'installation postale de Mirabel pour affronter ce léger accroissement de la charge de travail.

5. On accorde, au Canada, le service de la 1^{re} classe au courrier affranchi selon le tarif des lettres.

6. L'acquisition de matériel mécanisé pour trier le courrier muni du code postal a réduit le nombre d'heures supplémentaires et d'employés occasionnels. Elle a aussi réduit le nombre de postes supplémentaires à combler pour traiter le volume de courrier accru.

LES IMPÔTS NON ACQUITTÉS

Question n° 1043—**M. Howie:**

Au 1^{er} janvier 1976, quel montant d'impôt sur le revenu dû à la Couronne par des particuliers ou des sociétés demeurait impayé et quelle proportion de ce montant le fisc devait-il percevoir des personnes résidant à l'étranger?

L'hon. Monique Bégin (ministre du Revenu national): a) Impôt des corporations, 28,238; \$248,613,000. b) Impôt des individus, 556,472; \$472,823,000.

Au sujet de l'impôt dû par des personnes ne résidant pas au Canada, les statistiques que nous avons, ne nous permettent pas d'établir ces données.

MEER—LES SUBVENTIONS À L'ALGOMA STEEL CORPORATION

Question n° 1057—**M. Symes:**

1. Quelle est la valeur globale des subventions accordées par le MEER à l'Algoma Steel Corporation depuis 1968?

2. Combien de nouveaux emplois les subventions du MEER devaient-elles créer?

3. Combien de nouveaux emplois les subventions du MEER ont-elles créés?

M. Ed. Lumley (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): La réponse pour le ministère de l'Expansion économique régionale est la suivante: 1. Deux offres au montant global de 12 millions de dollars ont été faites à l'Algoma Steel Corporation Limited pour des projets à Sault-Sainte-Marie.

2. Les deux offres du MEER devaient entraîner la création de 1,100 nouveaux emplois.

3. L'un des projets est encore à l'étape de la construction, et puisque les deux projets sont complémentaires, l'augmentation prévue au chapitre des emplois ne sera pas connue avant que les deux projets n'atteignent le stade de la mise en exploitation commerciale.

GRC—LE PERSONNEL ORIGINAIRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Question n° 1087—**M. Howie:**

1. Au cours de chaque année financière se terminant le 31 mars a) 1970, b) 1972, c) 1974, d) 1976, combien de personnes ont été engagées par la G.R.C. et, de ce nombre, combien venaient du Nouveau-Brunswick?

[M. Blais.]

2. Pour chacune de ces mêmes années, quelles sommes ont été versées par le Nouveau-Brunswick au gouvernement pour les services de la G.R.C.?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général):

	Embauchées par la GRC	Du Nouveau- Brunswick
a)	785	49
b)	1228	80
c)	1613	106
d)	1313	85

NOTA: Ces chiffres ne comprennent pas les fonctionnaires, les données de ce genre n'existant pas.

2. Le Nouveau-Brunswick a versé au gouvernement fédéral les sommes suivantes pour des services de police provinciaux offerts durant les années financières suivantes se terminant le 31 mars: 1970, \$1,740,722; 1972, \$2,041,414; 1974, \$3,219,950; 1976, \$4,317,886.

LES SOINS HOSPITALIERS AUX ANCIENS COMBATTANTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Question n° 1098—**M. Howie:**

1. Depuis le 1^{er} janvier 1976, le ministère des Affaires des anciens combattants a-t-il entamé des négociations avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick en vue d'accroître le nombre de lits d'hôpital mis à la disposition des anciens combattants qui ont besoin a) de soins curatifs, b) de soins pour le traitement de maladies chroniques ou de soins en hébergement?

2. Le Ministère a) mène-t-il des négociations, b) fait-il enquête au sujet de la disponibilité de lits ou d'autres équipements hospitaliers mis à la disposition des anciens combattants à l'Hôpital public Victoria, à Fredericton (N.-B.) et, dans l'affirmative, combien de lits le Ministère estime-t-il souhaitable?

3. Existe-t-il au Nouveau-Brunswick une pénurie de lits pour a) les soins curatifs, b) les soins en hébergement destinés aux anciens combattants et, dans l'affirmative, combien de lits y a-t-il lieu d'ajouter dans chaque catégorie?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): 1. a) Non. b) Oui.

2. a) Oui. b) Oui, 50.

3. a) Non. b) Oui. Il faudra environ 50 lits additionnels pour les soins en hébergement.

[Traduction]

M. Goodale: Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, d'après le *Feuilleton*, la Chambre est censée s'ajourner demain pour environ un mois. Le secrétaire parlementaire peut-il nous assurer qu'il tentera de répondre aux questions qui sont au *Feuilleton* depuis le début de la présente session?

M. Goodale: Il conviendrait peut-être de signaler aux députés que nous avons pris bonne note depuis quelques semaines du rythme auquel le gouvernement réussi à répondre à leurs questions.